

## **Directives aux auteur.e.s pour les comptes rendus en français**

Le comité de rédaction de *Contemporanea* invite ses auteur.e.s à suivre les directives suivantes pour la rédaction de leurs comptes-rendus. Ces consignes remplissent une double fonction ; elles proposent quelques règles formelles et peuvent également servir de ligne conductrice pour la rédaction de la contribution. Les suggestions relatives au contenu sont avant tout à considérer comme une source d'inspiration et chaque auteur.e est naturellement libre de suivre ses propres lignes de conduite. Les consignes relatives à la forme, c'est-à-dire essentiellement à l'orthographe, à la mise en page et aux notes, ont pour objectif de garantir une certaine uniformité aux numéros de *Contemporanea* et doivent être suivies.

### **1. Lignes de conduite relatives au contenu**

#### **Introduction**

Dans son introduction, l'auteur.e peut avancer quelques éléments qui permettent au lecteur de situer la publication ainsi que son auteur.e dans le champ de la recherche scientifique. Il est intéressant de présenter l'auteur.e, de discuter son expertise et d'évoquer ses différents projets de recherche et/ou publications. Le thème de la publication doit également être introduit. De quoi parle-t-elle ? Dans quel champ historiographique s'inscrit-elle ? Un court état de la question peut également être dressé à cet effet. De quelle manière le sujet a-t-il déjà été traité par le passé ?

#### **Discussion et critique de l'ouvrage**

Dans cette partie, la publication peut être évaluée de manière plus critique. La problématique et la méthode sont exposées et commentées. En quoi l'approche de l'auteur.e diffère-t-elle des recherches antérieures ? L'ouvrage est ainsi soumis à une réelle réflexion critique. Les points à aborder sont, par exemple, la structure du développement, sa cohérence, les sources sollicitées et la méthode mise en œuvre, la perspective interdisciplinaire ou comparative, l'originalité de l'approche ou la contribution de l'ouvrage au renouvellement d'un champ scientifique.

#### **Conclusion: évaluation et perspectives**

En lien avec l'identité de la revue *Contemporanea*, divers thèmes ou questions peuvent être abordés telle que la question de la contribution de la publication à l'historiographie belge et plus particulièrement au champ de recherche spécifique dans lequel elle s'inscrit. La question de l'objectif recherché par l'auteur.e peut également être évaluée. Quels sont les apports de la

publication (nouvelles sources, questionnement novateur, etc.) ? Et quelles sont les possibilités pour pousser l'enquête un peu plus loin ?

## 2. Considérations formelles

### Mise en page

Les comptes rendus sont limités à 6.000 signes par compte rendu, espaces compris, mais sans les notes de bas de page.

Les textes doivent être fournis au format Word et être rédigés en Times New Roman taille 12, interligne 1,5.

En haut de la première page, veuillez indiquer la référence bibliographique de l'ouvrage recensé, comme suit : Nom, prénom, *Titre* (lieu : éditeur, année), nombre de pages. À la ligne suivante, indiquez en italique votre nom, suivi d'une virgule et de l'institution au sein de laquelle vous êtes actif.ve.

#### Par exemple :

Anderson, Benedict, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (Londres: Verso, 1994), 160p.

*Sébastien Baudart, Liberaal Archief/Liberas*

Merci d'utiliser **le moins de mise en forme possible**, à l'exception de l'italique pour les titres des livres et revues, ainsi que pour les mots en langue étrangère (en dehors des citations réalisées dans cette langue).

Les paragraphes sont séparés par un retour à la ligne [Enter]. Les titres des paragraphes ne sont ni en gras ni en italique ni numérotés, mais doivent être précédés par une ligne blanche.

La revue *Contemporanea* étant éditée en ligne, elle offre la possibilité d'intégrer directement au texte des liens vers des pages internet. Nous encourageons les auteur.e.s à faire usage de cette possibilité afin de renvoyer directement vers les pages personnelles des auteur.e.s, vers les pages Internet relatives à des projets de recherche, vers des bases de données ou des articles en libre accès, etc. Pour l'intégration des hyperliens, veuillez placer le mot ou le bout de phrase contenant le lien entre crochets [...], et le faire suivre directement du lien internet entre parenthèses : (...).

Exemple: [Felix Archief](<https://www.antwerpen.be/nl/overzicht/felixarchief>)

## Langue

L'auteur.e utilisera de préférence la nouvelle orthographe.

**Les citations** se font entre guillemets français (« »). Les citations à l'intérieur d'une autre citation se font entre guillemets anglais (" "). Si une partie du texte est omise de la citation, il convient de le faire apparaître en utilisant les parenthèses et trois points de suspension (...). Lorsqu'un commentaire est ajouté à une citation, à des fins de clarification par exemple, veuillez le placer entre crochets, suivi de vos initiales : [parce que... X.Y.]. Lorsque vous mettez vous-mêmes un mot en italique dans la citation, cela doit également être indiqué entre crochets : [nous soulignons X.Y.]. L'orthographe originale des mots doit être conservée ; si la citation comporte une erreur (de langue ou de sens), elle sera signalée par l'emploi d'un (*sic*). Lorsque votre citation ne provient pas d'une source originale, mais qu'elle est reprise à un tiers, il convient de l'indiquer en note de la manière suivante : ... tel que cité par ...

Les citations doivent être retranscrites en langue originale mais traduites si elles sont issues d'autres langues que le néerlandais, l'anglais ou l'allemand.

Il est conseillé d'utiliser le moins d'**abréviations** possible mais, celles-ci sont autorisées dans les cas d'institutions et d'organismes ou de titres/fonctions. On écrira par exemple : AGR, VRT, UCL, Prof.

Les **nombres** jusqu'à vingt sont écrits en toutes lettres ainsi que les dizaines, centaines, milliers, millions et milliards. Les autres nombres sont écrits en **chiffres**. Les milliers seront séparés par un point et les nombres décimaux marqués à l'aide d'une virgule (par exemple : 4.322.562,62). Il convient d'éviter de faire apparaître au sein d'un même paragraphe des nombres en toutes lettres et en chiffres ; dans ce cas, on privilégiera les chiffres. Il en va de même dans les énumérations (par exemple : 8, 17 et 43%). Par ailleurs, on préférera « années cinquante » plutôt qu'« années 50' ». Pour les siècles, on utilisera de préférence des chiffres arabes (par exemple : 19<sup>e</sup> siècle).

**L'emploi de la majuscule** : en dehors des règles habituelles (noms propres, majuscule après l'usage de certains signes de ponctuation, etc.), les majuscules seront utilisées avec parcimonie. En ce qui concerne les dénominations, on mettra une majuscule :

- au premier nom commun de l'ensemble et aux éventuels adjectifs qui le précèdent (ex : la Révolution française, la République française, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Première Guerre mondiale, l'Ancien Régime, etc.)

- au terme spécifique de l'ensemble (càd le terme qui désigne le « nom particulier » de la dénomination et lui donne son sens) : par ex. la révolution d'Octobre, la guerre de Sécession, le ministère de l'Emploi et du Travail, le mont Blanc, le royaume de Belgique, le prix Nobel, etc.)
- à tous les éléments reliés par un trait d'union dans un mot composé (par ex : la Maison-Blanche).

Dans le cas des noms d'organismes et sociétés, de partis, de courants, etc., on suivra la même règle. On écrira par ex. : l'Association belge d'histoire contemporaine, le Parlement belge, le Fonds de la recherche scientifique, le Parti socialiste belge, le musée national d'Art moderne, l'Organisation des Nations unies, etc. Une majuscule sera de même utilisée pour les adjectifs précédant le premier nom commun. On écrira ainsi : Nouveau Parti démocratique, la *Libre Belgique*.

Beaucoup de langues étrangères (anglais, néerlandais, italien, espagnol, etc.) emploient des majuscules pour tous les mots des dénominations, organismes, partis, etc. Il convient dès lors de respecter cet usage lorsque l'on cite ces dénominations dans leur langue originale (par ex. Belgische Vereniging voor Nieuwste Geschiedenis, Liberaal Archief, Katholieke Universiteit Leuven, etc.). On privilégiera le plus souvent la dénomination dans sa forme originale (en tout cas pour les langues les plus communes (néerlandais, anglais, allemand, espagnol, portugais, etc.), mais si on joint la traduction en français entre parenthèses, ce sont les règles relatives à la langue française qui seront suivies. Ainsi par exemple, on écrira : Convención sobre Pueblos Indígenas y Tribales (Convention relative aux peuples indigènes).

Les majuscules doivent être accentuées (par exemple : État, Église, À la fin du siècle, etc.)

Les noms de religions s'écrivent en minuscule. Il en va de même des membres, adeptes et fonctions de dirigeants de tout parti, de toute religion ou idéologie et de tout courant : le catholicisme, les musulmans, le rabbin, le cardinal, le président d'Ecolo, les socio-démocrates, les pointillistes, etc.

**Les associations** sont écrites en caractères romains et sans guillemets, même lorsqu'elles portent un nom étranger.

## Notes de bas de page

Le renvoi aux sources s'effectue au moyen de notes de bas de page. Il convient d'insérer les notes de bas de page de manière manuelle (et non via la fonction « note de bas de page » de Word).

### Par exemple :

Depuis la massification du medium télévisuel dans les années 1950 et 1960, les images animées font partie intégrante de la vie quotidienne(1). Aujourd'hui, on assiste au départ à la retraite de la première génération qui a fait l'expérience de la réalité en grande partie avec et à travers l'image animée. Une partie non négligeable des représentants de cette génération a elle-même produit des images animées, grâce au développement d'appareils de prise de vue accessibles, une évolution qui s'est accélérée avec l'essor au cours des dernières années de la technologie digitale(2). Tous ces éléments poussent les historiens à considérer l'image animée comme une source historique.

1. Anderson, Benedict, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (Londres: Verso, 1994), 3.

2. *De Morgen*, 13 octobre 2004, 10-11.

Utilisez les systèmes de référence suivants dans vos notes de bas de page :

Pour les livres :

- Anderson, Benedict, *Imagined communities. Reflections on the origin and spread of nationalism* (Londres: Verso, 1994), 114-115.

Pour les contributions dans des ouvrages collectifs :

- Geerkens, Éric, « Sécurité et santé au travail dans les bassins miniers wallons des années 1950 », dans: Morelli, Anne et Verschuren, Nicolas (dir.), *Retour sur Marcinelle* (Bruxelles: Couleur livres, 2018), 391-454.

Pour les articles de revue :

- Berger, Stefan, « Nationalism and historiography », *German History*, 18:2 (2000): 239-259.

## **Illustrations**

Les auteur.e.s ne doivent pas fournir d'illustration. Celles-ci sont livrées directement au comité de rédaction par le service de presse des maisons d'édition responsables.